ACADÉMIE DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente-Maritime

Rentrée scolaire 2024-2025

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique « Valence EPS » auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge de la circonscription La Rochelle Sud

DESCRIPTION DU POSTE

Poste susceptible d'être vacant ouvert à un enseignant du 1er degré public relevant du MEN, titulaire et déjà affecté dans le département de la Charente Maritime au 1er septembre 2024.

Aucune dérogation ne sera accordée

Le conseiller pédagogique est placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription de La Rochelle Sud.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Il est amené à se déplacer avec son véhicule personnel (autorisation de circuler et déclaration de frais de déplacements).

Son action portera sur les missions suivantes :

MISSIONS :

- Assurer l'aide, le suivi, l'accompagnement auprès des enseignants titulaires et stagiaires de la circonscription ;
- Assurer le conseil aux directeurs ;
- Participer aux réunions hebdomadaires de régulation en circonscription ;
- Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan annuel des formations ;
- Participer à des actions départementales de formation initiale et continue ;
- Participer à des groupes de travail départementaux ;
- Traiter des aspects administratifs et logistiques en lien avec les impulsions pédagogiques mises en œuvre ;
- Participer au contrôle des acquis pour les élèves scolarisés à domicile ;
- Participer aux actions de médiation dans la gestion des conflits internes aux équipes et/ou avec les parents ;
- Participer aux actions et impulsions inter-cycle et inter-degré ;
- Participer au suivi des dispositifs spécifiques implantés sur la circonscription (REP, EMILE, DAR, Pôle éducatif, …) ;
- Représenter l'IEN à sa demande.

S'agissant du dossier EPS :

- Accompagner la pratique de l'EPS dans les écoles et au regard des programmes scolaires ;
- Conseiller l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans ce domaine et tout particulièrement pour les aspects concernant la sécurité et l'agrément des intervenants extérieurs ; (traitement des données de la base intranet « intervenants extérieurs »).
- Pour la part qui lui revient, organiser les agréments relatifs aux activités sportives à risque (natation, vélo, etc.) ;
- Instruire les dossiers liés aux demandes de sorties scolaires avec nuitées ;
- Coordonner l'organisation de certaines activités proposées aux écoles issues de différentes circonscriptions du nord du département (dossiers partagés)
- Participer aux actions partenariales avec les municipalités (projets scolaires locaux, suivi des PEDT, etc.) et y représenter l'Institution.
- Assurer le suivi des dossiers sécurité (DUER, PPMS).

COMPETENCES ET TITRES REQUIS :

Etre titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer.

Les compétences recherchées sont :

- Savoir travailler en équipe, inscrire son action professionnelle dans le projet de circonscription et être en mesure de rendre compte de manière synthétique ;
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels, les priorités de circonscription ;
- Connaître les programmes de manière approfondie et être en mesure de formuler des conseils pédagogiques et didactiques dans chacun des trois cycles de l'école primaire ;
- Maîtriser les outils numériques ;
- Savoir repérer et gérer des priorités pour organiser efficacement son travail ;
- Savoir adapter son emploi du temps pour se rendre disponible en fonction de contingences imprévues et des urgences ;
- Faire preuve d'analyse réflexive ;

MODALITE D'AFFECTATION :

Affectation à titre définitif sous réserve de la possession du CAFIPEMF.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

La prise de fonction est prévue pour le 1er septembre 2024.

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION :

Traitement Éducation nationale selon le grade et l'échelon, auquel s'ajoutent :

- 27 points de NBI,
- Indemnité de fonction liée à la fonction de conseiller pédagogique (décret n°2012-293 du 29 février 2012)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

Audition devant une commission présidée par l'IEN qui se réunira à la DSDEN **le mercredi 22 mai 2024**.

Les candidats feront parvenir, par courriel exclusivement, aux adresses suivantes :

- candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr
- ien.lrs.ia17@ac-poitiers.fr

Pour **le lundi 13 mai 2024 - 17 h 00, délai de rigueur**, une lettre de motivation et un CV.

Le service de la division du personnel transmettra **une convocation par messagerie** aux candidats retenus pour les auditions.

Pour obtenir plus d'informations sur le poste :

- Monsieur Michel Florentin, IEN de la circonscription de la Rochelle Sud au 05 16 52 68 82 ou bien par courriel : ien.lrs.ia17@ac-poitiers.fr